



**HAL**  
open science

## **Public/Privé**

Laurent Fontaine

► **To cite this version:**

| Laurent Fontaine. Public/Privé. 2015. ⟨halshs-01481955⟩

**HAL Id: halshs-01481955**

**<https://shs.hal.science/halshs-01481955v1>**

Preprint submitted on 8 Mar 2017

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Copyright - All rights reserved

## Public/Privé

Laurent FONTAINE

La séparation public/privé est une limite arbitraire ou conventionnelle qui distingue deux catégories alternatives de conditions pouvant s'appliquer à des espaces, des choses, des animaux ou des humains, ou encore aux corps, aux actes, aux paroles et aux images de ces derniers. D'un côté, tout ce qui est public est *ouvert* sur la ou le(s) société(s) englobante(s). Leur perception, leur usage ou leur bénéfice est en principe *libre d'accès*, même si certaines conditions particulières peuvent également être requises (âge minimum, diplôme, etc.). De l'autre, tout ce qui est privé est réservé à certains individus, groupes ou catégories sociales privilégiés. Leur accès est *fermé* ou *restreint*.

Tout, au sein d'un univers social, peut être considéré comme soit public soit privé. Mais rien ne peut être plus ou moins l'un et/ou l'autre. Les termes public et privé sont donc deux antonymes complémentaires, car l'affirmation de l'un entraîne nécessairement la négation de l'autre. Et ils sont aussi des antonymes non graduables, car ils n'expriment ni degré ni intensité (Schwab et al, 2002 : 128). Si tout au sein d'une société peut être soit public soit privé, toute la question est alors de savoir comment produire, utiliser, instaurer ou marquer une « frontière épaisse » (Monod Becquelin, 2012 : §17) entre l'espace du public et du privé, car la discontinuité qui les démarque ne va pas toujours de soi.

L'instauration d'une démarcation ou au contraire d'une ouverture définissant l'ensemble de ce qui est privé par rapport à l'ensemble de ce qui est public requiert toujours des actes, des règles et des contrôles d'accès plus ou moins implicites qui, lorsqu'ils ne sont pas évidents ou respectés par tous, doivent être rappelés plus explicitement. Lorsqu'il s'agit de délimiter ce qui est privé, les sujets sociaux prennent la précaution d'ériger ou d'utiliser toutes sortes de discontinuités physiques (cloisonnement, voix basse, obscurité, distance, etc.) pour se dissimuler ou se tenir à l'écart. Ils restreignent les conditions d'interactivité et de perceptibilité, et interdisent plus ou moins implicitement l'accès aux catégories d'individus qu'ils souhaitent exclure. Lorsqu'il s'agit au contraire de s'ouvrir au public, les sujets sociaux cherchent à accroître la portée de leur voix et à favoriser leur visibilité (mise en lumière, médias, etc.). Ils élargissent les conditions d'interactivité et de perceptibilité, et autorisent l'accès à quiconque. Bien que nécessaires, ces restrictions et ouvertures d'accès ne sont pas suffisantes pour postuler la condition privée ou publique d'une situation, d'un événement ou d'une chose. Certains actes de parole (Austin, 1970) sont toujours nécessaires pour expliciter les règles de clôture et d'ouverture, et pour rappeler les fonctions de délimitation de certains tracés, gestes ou signaux particuliers, pour une durée qui peut également être limitée dans le temps.

Par exemple dans un tribunal, le président déclare « la séance est ouverte/close » et utilise son marteau pour délimiter le temps d'un débat public. Avant et après ces signes d'ouverture et de clôture, aucune parole n'est autorisée à être

déclarée publiquement devant les jurés. Le président utilise d'ailleurs son marteau pour faire cesser les bavardages (privés), les interventions inopportunes (non conformes aux conventions pour être prises en compte dans l'espace public), et réclamer le silence nécessaire à l'attention du public. Le marteau du président est à la fois un symbole d'autorité et un instrument d'ouverture et de clôture des paroles publiques et privées.

Selon Habermas (1978), la sphère publique contrôlée par l'autorité est appropriée par la société bourgeoise au XVIII<sup>ème</sup> siècle pour en faire une sphère de « publicité », c'est-à-dire de propagation des idées, des débats et des critiques envers le pouvoir de l'État. Émerge alors l'espace public dans lequel la communication n'est plus seulement hiérarchique ou asymétrique en faveur des dominants, mais au contraire de plus en plus démocratique à mesure que les dominés y ont également le droit de s'exprimer (notamment aujourd'hui, grâce aux réseaux sociaux sur Internet).

Mais en dehors des sociétés industrialisées étudiées historiquement par Habermas, on peut se demander ce qu'il en est ailleurs du public et du privé, et particulièrement dans des sociétés sans État comme celles que l'on rencontre en Amazonie. Pour les Yucuna d'Amazonie colombienne, il n'existe aucun terme pour traduire ce que nous appelons « public » ou « privé ». Autrefois, rien ou presque n'était ouvert sur les autres sociétés. Seules certaines informations précises comme l'annonce d'une cérémonie ou d'un décès pouvaient être diffusées au loin au moyen d'instruments sonores (tambours xylophones, trompes).

Chez les Yucuna comme chez beaucoup d'autres ethnies indigènes du Nord-Ouest de l'Amazonie qui traditionnellement habitent dans de grandes maisons plurifamiliales et festives appelées *maloca*, la séparation public/privé a parfois été assimilée par les anthropologues (Arhem, 2001) à celle qui départage l'espace accessible aux étrangers et celui réservé à la famille (Jacopin, 1972 : 120). Mais aucun tracé, aucune discontinuité, ne sépare ces deux espaces de façon tranchée. Ces limites sont assez complexes car elles changent en fonction des types de contexte (vie domestique, visites, travaux collectifs, cérémonies). Par ailleurs, chacun les a intériorisées et les respecte en fonction de son éducation, de son âge, son genre et son statut (Fontaine, 2001).

Dans des sociétés amazoniennes qui, avant la présence des Blancs, vivaient continuellement entourées de tribus hostiles, et dont la moindre fuite d'information pouvait susciter une attaque guerrière (Descola, 1993), les espaces n'étaient jamais complètement ouverts sur l'extérieur. Bien que les malocas pouvaient servir de lieux de rassemblement des foules, principalement lors des conflits et des cérémonies, l'essentiel des informations qui y étaient communiquées n'étaient jamais destinées à être divulguées au-delà des familles rassemblées, pour éviter de tomber dans des oreilles ennemies. Et d'une façon générale, aucune information n'était autorisée à transpirer vers les autres populations environnantes, c'est pourquoi l'on peut considérer que la société yucuna traditionnelle était autrefois une « société du secret », par

opposition à nos sociétés modernes qui sont des « sociétés de la publicité » au sens d'Habermas.

Avec l'arrivée des Blancs depuis le début du XX<sup>ème</sup> siècle, les rassemblements traditionnels ne peuvent plus rester fermés sur eux-mêmes, car les exploiters de caoutchouc, les militaires, les missionnaires capucins et les fonctionnaires de l'Etat contraignent les communautés indigènes à s'ouvrir vis-à-vis de la Nation en livrant de plus en plus d'informations sur leur organisation et leur fonctionnement (Fontaine, 2013). Dans les années 70, les premières assemblées indigènes réalisées dans les malocas à l'initiative de quelques anthropologues deviennent représentatives de ce que l'on peut appeler aujourd'hui des « espaces publics » chez les Yucuna. Dans ces assemblées sont notamment discutés les problèmes sociaux, politiques et économiques avec les Blancs, et votés les projets proposés par les organisations gouvernementales et non gouvernementales (Fontaine, 2008). L'apparition de ces nouveaux espaces de réflexion et de décision collectives tranche radicalement avec les types de contexte traditionnels en raison non seulement de leurs règles de fonctionnement interne (ordre du jour, obligation d'écoute, etc.), mais aussi en raison de la permission de diffuser les informations communiquées à l'assemblée vers l'extérieur. Les règles de ces espaces sont souvent incompatibles avec les obligations de confidentialité propres aux rituels. Or ceux-ci sont indispensables au maintien de l'organisation sociale ancestrale. Du point de vue indigène, ils permettent de régler les rapports à la nature et aux autres sociétés. Et c'est précisément parce qu'ils doivent être réalisés de façon privée ou cachée, c'est-à-dire en secret, qu'ils se font obligatoirement de nuit. Certaines assemblées nocturnes ont spécialement pour finalité de réaliser les rituels que les communautés jugent nécessaires. Mais les incantations de ces rituels restent toujours secrètes, même si les diagnostics doivent au moins superficiellement être déclarés en public (Fontaine, 2015).

La séparation public/privé distinguant ce qui est accessible au plus grand nombre et ce qui est au contraire réservé à certains sujets privilégiés ne peut donc pas toujours être posée *a priori*. D'abord, parce qu'avant que les colons – adoptant les principes de la société bourgeoise dont parle Habermas – ne finissent par obliger la plupart des populations indigènes à se laisser observer, cette idée restait généralement pour elles impensable. Ensuite, parce que dans une situation considérée comme publique ou privée, tout n'est pas nécessairement l'un ou l'autre de façon homogène. Dans un espace public, une multitude d'objets circulent en restant la propriété privée des individus, et bon nombre de paroles demeurent privées ou confidentielles. À l'inverse, dans un espace privé, on peut très bien faire usage de biens publics (livres de bibliothèque) ou écouter des paroles publiques à la radio. Enfin, parce que certains actes de parole ont précisément pour fonction de créer un clivage non seulement entre ce qui peut être vu et entendu par tous (« Oyé, oyé, bonnes gens ! ») et ce qui ne l'est pas (« Circulez, y'a rien à voir ! »), mais aussi entre les populations autorisées à voir et à entendre, et celles qui en ont l'interdiction (Fontaine, 2013 : 83-84). Le fait d'être public ou privé peut donc être tout autant une condition contextuelle momentanée

qu'un effet localisé de certains actes de parole. Sans prise en compte de la dimension publique ou privée de toute interlocution ou communication, toute interprétation déduite des principes de coopération de Grice (1979) et de pertinence de Sperber et Wilson (1989) risque d'être faussée, justement parce que dès lors qu'une parole privée est entendue par un auditoire exclu, la coopération et la pertinence n'ont plus cours.

## **Bibliographie**

ARHEM Kaj.

2001 « From Longhouse to Village ; Structure and Change in the Colombian Amazon », in L. Rival & N.L. Whitehead (eds.), *Beyond the Visible and the Material; The Amerindianization of Society in the Work of Peter Rivière*, Oxford University Press, Oxford, pp. 123-157.

AUSTIN John Langshaw

1970 *Quand dire, c'est faire*. Paris : Seuil.

DESCOLA Philippe

1993 *Les lances du crépuscule. Relations jivaros, Haute-Amazonie*. Paris : Plon.

FONTAINE Laurent

2001 Paroles d'échange et règles sociales chez les Indiens yucuna d'Amazonie colombienne. Thèse. Paris : Université de Paris III - Iheal.

<https://tel.archives-ouvertes.fr/tel-00596637>

2008 Les nouvelles interactions entre Yucuna et intervenants extérieurs, (Colombie amazonienne), Société suisse des Américanistes, Bulletin 70, pp. 49-58.

[http://www.ssa-sag.ch/bssa/pdf/bssa70\\_08.pdf](http://www.ssa-sag.ch/bssa/pdf/bssa70_08.pdf)

2013 Les nouveaux espaces publics chez les Yucuna d'Amazonie colombienne, Journal de la Société des Américanistes, n. 99-1, pp. 77-104.

2015 *El mambeadero*, un espace à rituel ouvert chez les Yucuna, *Les Cahiers de Littérature Orale*, n°77-78. <http://clo.revues.org/2313>

GRICE H. Paul

1979 « Logique et conversation », *Communications*, 30, pp. 57-7.

HABERMAS Jürgen

1978 *L'espace public. Archéologie de la publicité comme dimension constitutive de la société bourgeoise*. Paris : Payot.

JACOPIN Pierre-Yves

1972 Habitat et Territoire Yucuna, *Journal de la Société des Américanistes*, T. LXI.

[http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/jsa\\_0037-9174\\_1972\\_num\\_61\\_1\\_2115](http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/jsa_0037-9174_1972_num_61_1_2115)

MONOD BECQUELIN Aurore

2012 Introduction. La frontière épaisse. In : Monod Becquelin A. (dir.), Frontières épaisses. Altérité et continuité en pays maya et en Mésoamérique. *Ateliers d'anthropologie*, n. 37. <https://ateliers.revues.org/9170>

SCHWAB Didier, LAFOURCADE Mathieu, PRINCE Violaine

2002 « Vers l'apprentissage automatique, pour et par les vecteurs conceptuels, de fonction lexicales. L'exemple de l'antonymie ». TALN, Nancy, 24-27 juin.

[http://www.atala.org/doc/actes\\_taln/AC\\_0070.pdf](http://www.atala.org/doc/actes_taln/AC_0070.pdf)

SPERBER Dan, WILSON Deirdre

1989 *La pertinence. Communication et cognition*. Paris : Minuit.